

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 26 août 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT

Épisode précédent :
Cie frse des tabacs d'Extrême-Orient (1927-1930).
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tabacs_d'Extreme-Orient.pdf



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE FRANÇAISE DES
CULTURES
TABACS D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme
Capital social : 25.000.000 de fr.
divisé en 250.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 12 avril 1927

Siège social à Paris
Statuts déposés en l'étude de Me Fontana, notaire à Paris,
constituée le 18 mars 1927
ACTION DE 100 FRANCS
AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : Poursin
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
Paris, le 13 avril 1927
Imprimerie H. Rateau, 39, rue Fessard, Paris



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
CULTURES
Cie FRANÇAISE des TABACS D'EXTRÊME-ORIENT

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 12 avril 1927

Société anonyme
Capital social : 25.000.000 de fr.
divisé en 250.000 actions de 100 fr. chacune
Siège social à Paris,
Statuts déposés en l'étude de M^e Fontana, notaire à Paris,
Constituée le 18 mars 1927

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
créée conformément à l'art. 8 des statuts
Les parts bénéficiaires sont groupées en société civile par l'article 51 des statuts

Un administrateur (à gauche) : Poursin
Un administrateur (à droite) : ?
Impr. H. Rateau, 39, rue Fessart, Paris, 19^e



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
Cie FRANÇAISE des CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme
Capital social : 25.000.000 de fr.
divisé en 250.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 12 avril 1927

Statuts déposés en l'étude de M^e Fontana, notaire à Paris,
le 18 mars 1927

Siège social à Paris,
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
créée conformément à l'art. 8 des statuts
Les parts bénéficiaires sont groupées en société civile par l'article 51 des statuts

Le président du conseil d'administration : Grivellé
Par délégation spéciale : ?
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris. Encre Lorilleux

Compagnie française des Tabacs d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 1^{er} décembre 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1928, ne comportant pas de compte de profits et pertes. Elle a également approuvé la politique pratiquée par le conseil pour la mise en valeur des terrains de Cochinchine.

L'assemblée a confirmé la nomination comme administrateurs de MM. Georges Marchal¹ et Maurice Lamarque.

Une assemblée extraordinaire convoquée pour le même jour a, faute de quorum, été reportée à une date ultérieure. À l'ordre du jour de cette dernière, figure notamment le changement du nom actuel de la société en Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient.

Compagnie française des Tabacs d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 5 janvier 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a décidé d'étendre l'objet social, qui ne sera plus désormais limité à la seule culture du tabac. En conséquence, elle a changé la dénomination de la société qui sera désormais : Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient.

Elle a ensuite approuvé le changement éventuel du siège social et apporté un certain nombre de modifications aux statuts, notamment en ce qui concerne la diminution de 40 à 30 pour cent du quantum des parts dans la répartition des bénéfices sociaux. Elle a aboli le privilège des parts de fondateur quant à la souscription dans les augmentations futures du capital social.

L'intérêt statutaire des actions a été porté de 5 à 6 %.

Notre carnet financier

¹ Pierre Georges Édouard Marchal (Beaune, 30 nov. 1895-Canada, 7 janvier 1980) : polytechnicien.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1930)

La Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient se propose d'emprunter une somme maxima de 5 millions de francs au Gouvernement général de l'Indochine.

Compagnie française des Tabacs d'Extrême-Orient
(La Journée industrielle, 14 janvier 1931)

L'ass. ord. tenue le 12 jan. a approuvé le bilan arrêté le 31 déc. 1929, qui ne comporte pas de compte de profits et pertes, la soc. n'étant pas encore entrée dans la période d'exploitation.

Le conseil indique, dans son rapport, qu'il s'est employé à obtenir la régularisation administrative des concessions de Dak-Kir et de Phu-Rieng, et que, d'autre part, il a poursuivi sur les terrains concédés la réalisation méthodique du programme de défrichement et de plantations qu'il s'est tracé.

Notre carnet financier
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 janvier 1931)

La Compagnie française de Cultures d'Extrême-Orient (anciens Tabacs d'E.-O.) a une trésorerie assez gênée en raison de la défaillance de gros porteurs qui n'ont pu se libérer. Cette défaillance représente 7 millions 308.875 francs. La société va emprunter 2.200.000 francs au gouvernement général.

Assemblées générales
CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT
(Paris-Municipal, 8 février 1931)

Une assemblée extraordinaire tenue le 2 février a apporté diverses modifications aux statuts, notamment aux articles 9, 25, 32 et 33.

La modification apportée à l'article 9 stipule que le droit de préférence accordé aux actionnaires dans les augmentations de capital sera suspendu en faveur du gouvernement général de l'Indochine, si celui-ci entend être remboursé du prêt consenti par lui à la société, en actions entièrement libérées, émises au pair. Il convient de rappeler à ce sujet que le gouvernement général de l'Indochine a consenti à la société, comme nous l'avons annoncé en son temps, un emprunt, avec constitution d'hypothèque sur les concessions sociales, dans les conditions de l'arrêté du 8 février 1930. Ce prêt est de 1.100.000 francs et le conseil a reçu l'autorisation d'emprunter dans les mêmes conditions à concurrence d'une somme totale de 5.500.000 francs.

La modification à l'article 23 concerne l'autorisation donnée au conseil de consentir en faveur du gouvernement de l'Indochine une première hypothèque sur les plantations de la société, en garantie de l'emprunt sus indiqué.

Répondant à un actionnaire à propos de la marche actuelle de la société, l'administrateur délégué a indiqué que la société possédait 1.200 hectares plantés sur des terres rouges de la province de Biën-Hoà, presque exclusivement en caoutchouc, à part un petit lot de quelques hectares plantés en café, et quelques essais de tabacs. La société a appliqué à ses plantations les méthodes mises, au point par les Hollandais à

Java et à Sumatra. Les résultats, a dit l'administrateur délégué, obtenus à Java et à Sumatra, démontrent que les prix mondiaux actuels du caoutchouc sont rémunérateurs pour ces plantations modernes.

D'autre part, le gouvernement, dans le but de protéger les capitaux investis en Indochine, a accordé aux producteurs de caoutchouc une prime qui aura comme contrepartie un droit de statistique sur les caoutchoucs étrangers, ce qui permettra de garantir aux plantations anciennes un prix de vente rémunérateur.

Le conseil de la société estime, dans ces conditions qu'il pourra non seulement faire face à la situation, mais arriver à réaliser des bénéfices permettant de rémunérer raisonnablement le capital actuel de 25 millions.

Les plantations n'entreront en production qu'en 1934 mais la situation technique actuelle des plantations est encourageante.

Pour le café, le cycle complet des opérations concernant cette culture n'est pas achevé et il n'est pas possible de se prononcer sur son rendement.

Le président a indiqué que la société devrait réaliser par ses propres moyens 20 % de l'effort financier à effectuer en 1931. Elle compte y parvenir par le moyen des rentrées sur les quarts appelés et non libérés encore du capital, qui se montent au total de 6 millions de francs. La procédure entreprise à ce sujet n'a donné que des résultats négatifs. Mais le conseil a été saisi d'une proposition de reprise assez intéressante de la part d'un groupe financier qui se substituerait aux actionnaires défaillants et reprendrait au pair les titres non libérés. Une solution imminente.

(Les Archives commerciales de la France, 20 février 1931)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie FRANÇAISE des CULTURES d'EXTRÊME-ORIENT, 50 bis, Pierre-Charron. — 2 février 1931. — O. J. (Pub. du 9 février 1931).

Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient
(La Journée industrielle, 1^{er} juillet 1931)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé le bilan de l'exercice 1930 qui ne comporte aucun compte de profits et pertes.

Les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Leblond et Lamarque, élus en remplacement de MM. Bourgoïn et Lequeux, démissionnaires, ont été ratifiées.

COCHINCHINE
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 août 1931)

Sont rentrés en France : ... Durand, des Cultures d'Extrême-Orient...

Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient
(La Journée industrielle, 1^{er} juillet 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé le bilan de l'exercice 1932 ne comportant pas de compte de profits et pertes.

L'ASSASSINAT DE M. MORÈRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1933)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/piste_Bu-Dop_Ban-me-Thuot.pdf

.....
M. Garnier, directeur des plantations Michelin de Phu-Riêng, en compagnie de MM. Malcros ² et Marchal [des Cultures d'Extrême-Orient], revint à Nuï-Bara où il laissa M^{me} Morère à la délégation en compagnie de M^{me} Garnier et, avec les linhs du poste, partit sur la piste de Bu-Lac.

Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 mai 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue le 17 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1933, qui ne comportent pas encore de compte de profits et pertes, les plantations n'étant pas encore arrivées à la période de production.

Le rapport du conseil indique que, conformément aux prévisions faites l'an dernier, les dépenses d'exploitation de 1933 sont inférieures de près de 40 % à celles de 1932 ; d'autre part, les frais généraux ont subi une compression très sensible.

La trésorerie a bénéficié cette année encore des avances consenties par le gouvernement général de l'Indochine, dans les mêmes conditions que précédemment.

Le conseil prévoit que les saignées commenceront dans le courant de 1935, et que l'ensemble des plantations entrera en rendement l'année suivante.

Le conseil d'administration a été réélu en entier.

L'assemblée extraordinaire tenue le même jour a apporté aux statuts une clause additive stipulant que les actions détenues en remboursement d'avances par gouvernement général de l'Indochine pourront à toute époque être changées, au pair, contre les actions les plus privilégiées qui viendraient à être émises.

Approbaton d'avenant
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1934)

Par décrets, en date du 21 juillet, sont approuvés les avenants intervenus ;

- Le 2 février 1932, entre le gouverneur de la Cochinchine et la Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient (précédemment dénommée Compagnie Française des tabacs d'Extrême-Orient) ;

...

Bulletin économique de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1934)

² Pierre Benoît Malcros : né le 18 octobre 1901 à Cluny (Saône-et-Loire). Ingénieur des Arts et Métiers. Entré le 20 août 1924 dans les T.P. de la Cochinchine. Directeur des Tabacs d'Extrême-Orient, puis des Cultures éponymes.

Le numéro de septembre-octobre 1934 vient de paraître. Il contient les articles suivants : Renseignements techniques d'Indochine : Note sur l'élimination sélective dans les plantations d'hévéas, par M. G. Marchal, ancien élève de l'École polytechnique, administrateur délégué de la Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient (étude d'une portée tout à fait générale, encore que l'auteur n'en mentionne l'application qu'à l'hévéa ; les mêmes principes s'appliquent, notamment, en Indochine, aux plantations de kapokier et de quinquina)...

CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT
(COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

(Ancienne Compagnie française des tabacs d'Extrême-Orient).

(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 62-63)

www.entreprises-coloniales.frinde-indochineLeroy-Le_Caoutchouc-1935.pdf

Conseil : MM. G. Grivellé ³, P. Ducasse, M[aurice] Lamarque ⁴, Leblond, Georges Marchal.

Capital : 25 millions de francs, divisé en 250.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : 30.000.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve. 6 % d'intérêt aux actions. Le solde, après amortissements et réserves, à la disposition de l'assemblée est réparti 10 % au conseil, 60 % aux actions, 30 % aux parts.

Toutefois, les actionnaires pourront, sur la part leur revenant constituer des réserves dont ils auront la libre disposition.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du capital non amorti. Répartition aux actions de l'actif pouvant leur appartenir en propre. Le solde est réparti 70 % aux actions, 30 % aux parts.

Augmentations de capital : 70 % réservés aux actions. 30 % réservés aux parts.

Étendue des concessions : 8.316 hectares en terres rouges.

SURFACES PLANTÉES EN HÉVÉAS (En hectares)

1928	600
1929	500
Après 1929	100
Total	1.200, entièrement greffés.

Le conseil donne les plantations comme très belles.

Les saignées commenceront courant 1935, et en 1936 la totalité des cultures entrera en rendement.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

³ Gabriel Grivellé : Société des plâtrières du Nord à Livry-Gargan, président des Charbonnages d'Along-Dong-Dang.

⁴ Maurice Lamarque : ingénieur, ancien administrateur délégué des Mines de Trang-Da (zinc au Tonkin) :

www.entreprises-coloniales.frinde-indochineMines_zinc_Trang-Da.pdf

ACTIF	
Apports	2.000.000,00
Actionnaires	5.537.690,00
Immobilisations : Constructions, matériel, mobiliers : 2.061.810.33	
Amortiss. : 908.981.05	1. 152.829.28
Frais de premier établissement et de mise en valeur : 15.589.843.42	
Concession de terrains : 1.574.701.30	
Cheptel : 1.001,00	18.318.375,00
Disponible et réalisable :	
Caisses et Banques : 170.574,11	
Débiteurs divers : 1.807.753,50	1.978.327.61
Comptes d'ordre et comptes à amortir :	
Cautionnements, droits et taxes sur société, frais de constitution	1.203.879,64
	<u>29.038.272,25</u>
PASSIF	
Capital	25.000.000,00
Exigibilités à court terme : 59.297.25	
Exigibilités à long terme : 3.978.975,00	4.038.272.25
	<u>29.038.272,25</u>

Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 16 mai 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé le bilan de l'exercice 1934 ne comportant pas de compte de profits et pertes, la mise en saignée des plantations ne devant commencer que cette année, conformément au plan d'exploitation dont il a été donné connaissance dans les précédents rapports, notamment dans celui présenté en avril 1934.

UNE MISE AU POINT
LE SAUVETAGE DE L'HÉVÉACULTURE
EN INDOCHINE

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 février 1936)

[...] Nous passons sur les erreurs de détail [du *Le Petit Bleu*], par exemple ... l'affirmation que la Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient est une

plantation théorique de caoutchouc (1.200 hectares de magnifiques greffés, en deux plantations de 600 ha sises à Phu-Rieng et au Dakkir.). [...]

Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 10 juin 1936)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1935, ne comportant pas de profits et pertes.

L'activité de la société a été consacrée à l'entretien des domaines et aux préparatifs de leur exploitation.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1916 :
Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient :
Conseil : MM. G. Grivellé, pdt-adm.-dir. ; Georges Marchal, dir. techn. ; P. Ducasse, M. Lamarque, P. Leblond.
Commissaires des comptes : F. Thomas, H. Lecomte.

Cultures d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire du 18 juin 1937, présidée par M. Grivellé, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1936, faisant apparaître un bénéfice d'exploitation de 663.402 fr. 73. Après déduction des frais généraux du siège et divers amortissements, le solde s'élevant à 979 fr. 34 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. Leblond, administrateur sortant.

Le rapport du conseil indique que les ventes de caoutchouc au cours de l'année 1936 ont atteint 1.397.303 francs.

La production totale s'est élevée à 234.907 kg ; mais il ne s'agit là, que de la production de jeunes arbres dont les rendements sont forcément encore minimes. Dès janvier 1937, les rendements individuels ont déjà atteint la moyenne fournie en pleine maturité par des hévéas non greffés. Chacune des deux plantations possède, maintenant, une usine à feuilles fumées qui fonctionne dans de conditions satisfaisantes.

Le rapport du conseil conclut en soulignant la fermeté actuelle des cours et la progression constante des rendements des plantations. Ces facteurs permettent d'escompter, pour, un avenir proche de quelques mois des profits en rapport avec les sacrifices supportés depuis dix ans.

*
* *

Erratum. — Par suite d'une erreur typographique, nous avons annoncé dans notre numéro 189, page 2, que la production de la Société au cours de l'exercice 1936 avait été de 234.

Il convient de lire 234 tonnes.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES
CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 février 1938)

Constituée en janvier 1927, sous la dénomination Compagnie française des tabacs d'Extrême-Orient, cette société avait pour objet primitif la culture du tabac dans les colonies françaises et tous pays d'Extrême-Orient. Toutefois, dès les premières années de l'exploitation, la société s'est aperçue que pour des considérations économiques et géographiques, il y avait plus d'intérêt à cultiver des plantations d'hévéas que des plantations de tabac. C'est la raison pour laquelle l'entreprise a adopté, en 1930, sa dénomination actuelle.

Le capital social a été fixé à l'origine à 25 millions de francs et n'a pas varié depuis.

Il est représenté par 250.000 actions de 100 francs chacune.

D'autre part, il a été créé 30.000 parts bénéficiaires, ayant droit à 30 % des superbénéfices.

La société n'a pas émis d'obligations : cependant, le conseil a été autorisé en 1931 à contracter des emprunts auprès du Gouvernement général de l'Indochine jusqu'à concurrence de 5.500.000 francs. Ces emprunts comportent un intérêt annuel de 6 %, avec un remboursement commençant après la septième année, c'est-à-dire après la première récolte de caoutchouc. Le Gouvernement général s'est réservé la faculté de transformer sa créance par la reprise d'actions au pair. En outre, le Gouvernement général pourra échanger au pair les actions détenues en remboursement d'avances contre des actions privilégiées qui viendraient à être émises. Avances et intérêts figurent au dernier bilan sous la rubrique « Passif exigible à long terme » et se montent à 5.861.138 fr.

Ajoutons que l'affaire a eu des difficultés en ce qui concerne la libération des actions souscrites à l'origine. Ces difficultés ont amené la création des postes « Intérêts de retard » au passif du bilan.

L'exercice est le premier exercice social comportant un compte de Profits et Pertes, les années antérieures étant considérées comme période d'organisation et de mise en valeur des concessions (« Dak-Kir » et « Phurieng » en Indochine).

Nous publions ci-dessous le rapport et les comptes approuvés par la dernière assemblée ordinaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément aux articles 31 et 32 de vos statuts, pour vous rendre compte des opérations et travaux effectués pendant l'année 1936, et soumettre les comptes à votre approbation.

L'exercice a été marqué en particulier, par la mise en saignée de l'ensemble de vos domaines, et l'installation de la fabrication des feuilles fumées.

Le bilan soumis à votre approbation comporte quelques modifications dans sa présentation ; nous vous demanderons de les approuver.

Il a été dressé un compte de Profits et pertes, le premier depuis la fondation de votre société

Exposé technique

Importance des tâches de saignée. — Fin décembre 1936, les saignées, conduites avec prudence, s'étendaient à toute la superficie de vos domaines, hormis 20 hectares, mais n'intéressaient que 60 % environ de vos arbres,

Production. — Les productions trimestrielles de l'année ont été les suivantes :

	kg
--	----

Premier trimestre	20.958 350
Deuxième trimestre	44.734 280
Troisième trimestre	60.025 600
Quatrième trimestre	109.188 900
Total	<u>834.907 130</u>

Il ne s'agit encore là que de la production de jeunes arbres dont les rendements sont forcément, et relativement, minimes. Cependant, dès janvier 1937, les rendements individuels ont déjà atteint la moyenne fournie en pleine maturité par des hévéas non greffés.

Les prix de vente réalisés au cours de l'année 1936, ont permis à votre société de couvrir ses dépenses courantes dès le début du second semestre.

Traitement et usinage du caoutchouc. — Chacune de vos deux plantations possède maintenant une usine à feuilles fumées qui fonctionne dans des conditions entièrement satisfaisantes. Notre production n'est pas encore assez importante pour justifier l'installation d'une usine à crêpes destinée à traiter les qualités secondaires.

État sanitaire — L'état sanitaire s'est maintenu satisfaisant sur vos plantations ; nous n'avons pas d'incidents particuliers à vous signaler.

Examen des comptes

Bilan. — Nous vous signalons que nous avons apporté quelques modifications dans la présentation des comptes. Nous vous en indiquons ci-dessous les raisons et les modalités :

1^{re} modification. — Le bilan au 31 décembre 1935 comportait au passif un chapitre intitulé « provisions pour amortissements » représentant à cette date la dépréciation des compte « constructions, matériel, mobilier »

La contrepartie à l'actif affectait le poste « mise en valeur des terrains », mais le compte « constructions, matériel, mobilier » était comptabilisé à son prix d'acquisition

Il nous a paru plus exact de ne faire figurer « Constructions, matériel mobilier » que pour sa valeur d'inventaire. Dans ce but, nous avons soldé au passif le compte « provisions pour amortissements » et diminué d'autant le poste de l'actif « mise en valeur des terrains » ; nous avons créé à l'actif un nouveau poste « dévaluation des éléments de l'actif à amortir » et crédité le poste « constructions, matériel et mobilier » de l'importance de cette dévaluation, constatée par les inventaires.

Désormais, le poste « Constructions, Matériel et Mobilier » ne représentera donc plus que sa valeur d'inventaire.

Nota. — Les amortissements que nous a permis de faire le compte de profits et pertes, ont été appliqués au poste « Dévaluation des Éléments de l'Actif à amortir »

2^e modification. — Par un souci de plus grande exactitude, nous avons dénommé au passif : « Passif non exigible », ce qui s'intitulait : « Passif envers la Société », et « Passif envers la Société », et « Passif exigible », ce qui s'appelait : « Passif envers les tiers ».

3^e modification. — Enfin, toujours au passif, nous avons inscrit sous la rubrique « Compte d'ordre », les intérêts de retard encore dus par les actionnaires, qui figuraient au 31 décembre 1935 dans le chapitre « Passif envers la Société. »

Après l'examen qui vient d'être fait par M. le commissaire aux comptes, nous ne détaillerons pas à nouveau tous les postes du bilan, mais nous attirons votre attention sur les points suivants :

Trésorerie. — Comme vous pouvez vous en rendre compte par l'examen du bilan, notre trésorerie au 31 décembre 1936 était plus à l'aise qu'au 31 décembre 1935. Des

le début de 1937, nous avons profité de cette situation pour effectuer divers achats de matériel et pour commencer le remboursement des sommes dues au Gouvernement de l'Indochine.

Actionnaires.— Durant l'exercice 1936, les actionnaires ont versé :

Au titre du capital 381.200,00

Au titre de ce qui restait dû sur les actions antérieurement vendues 32.622,31

Au titre d'intérêt de retard 200.457,14

Depuis le début de l'année 1937, jusqu'au 1^{er} mai, il a été versé :

Au titre du capital 673.450,00

Au titre de ce qui restait dû sur les actions antérieurement vendues 452.198,31

Au titre d'intérêts de retard 271.695,56

Sur les 53 actionnaires défailants existant au 1^{er} janvier 1935, 40 actionnaires se sont libérés à la date du 1^{er} mai 1937, tant en principal qu'en intérêts de retard et en sommes restant dues sur les actions vendues. Les actionnaires défailants au 1^{er} mai 1937 ne sont donc plus qu'au nombre de 18 dont 12 demeurent introuvables.

Il apparaît que la politique qui a été suivie par votre conseil depuis 1930, politique qui vous a été exposée dans des précédents rapports, a donné des résultats très satisfaisants.

Nous devons ajouter que certains membres de votre conseil ont, dans la plupart des cas, fourni aux actionnaires défailants les moyens pratiques de se libérer.

Il convient de signaler qu'étant donné la situation actuelle de votre société, les délais considérables qui ont été accordés aux actionnaires pour se libérer et les possibilités qui leur ont été fournies à cet effet, le conseil est décidé plus que jamais à continuer une politique extrêmement ferme.

Nous espérons que, dans un délai relativement très court, de nouveaux versements nous permettront — avec l'aide des produits de l'exploitation — de rembourser en totalité les avances du Gouvernement de l'Indochine.

Débiteurs. — Ce poste ne présente plus qu'un solde de 314.595 fr. 67 contre 1.357.891 fr. 88 au 31 décembre 1935.

[Société agricole de Binh-Ri]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Agricole_de_Binh-Ri.pdf

Cette diminution provient en grande partie des versements obtenus de la Société agricole de Binh-Ri. Au 31 décembre 1936, elle ne nous doit plus que 90.000 francs, compte tenu d'une somme de 285.512 fr. 74 dont nous vous proposons de débiter le compte de profits et pertes, et qui représente le manque à recouvrer de notre créance sur la Société agricole de Binh-Ri.

Nous vous rappelons qu'il s'agissait à l'origine d'une somme de 1.200.000 francs et que, dans notre rapport à l'assemblée générale du 30 juin 1931, nous déclarions : « Nous pensions que cette créance subira un abattement de 25 % ». La perte que nous vous proposons de consacrer est [conforme] à nos prévisions.

La somme de 90.000 francs qui, au 31 décembre 1936, figure encore au débit du compte de la Société agricole de Binh-Ri, a été réglée au cours du premier trimestre de l'année 1937.

Les autres postes du bilan n'attirent pas de remarques spéciales.

Compte de Profits et pertes

Nous soumettons à votre approbation l'utilisation du solde créditeur du compte d'exploitation, lequel s'établit ainsi qu'il suit :

Ventes de caoutchouc.	1.397.303,28
Prix de revient du caoutchouc	733 800,68

Solde créditeur du compte d'exploitation	663.402,73
Nous vous proposons d'affecter ce solde comme suit :	
Frais généraux du siège social pour 1936	183.189,65
Perte sur opération Société agricole de Binh-Ri	285.512,74
Amortissement sur les constructions, le matériel et le mobilier	193.721,00
Report à nouveau	979,34
	<u>663.402,73</u>

Questions à l'ordre du jour

Nous n'avons à vous rendre compte d'aucun marché passé dans les termes de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. L'autorisation d'en contracter vous sera demandée pour MM. les administrateurs pour l'exercice 1937.

Le mandat d'administrateur que vous aviez confié à M. Leblond est arrivé à expiration.

M. Leblond se représente à vos suffrages.

Vous aurez à pourvoir à la nomination d'un commissaire aux comptes et d'un commissaire suppléant, M. Romatet ne pouvant continuer à assumer le mandat que vous lui aviez renouvelé depuis plusieurs années, par suite de son éloignement de notre siège social.

Nous pensons que les actionnaires voudront bien s'associer eux remerciements que nous adressons à M. Romatet, qui nous a toujours apporté le concours le plus éclairé.

Se présentent à vos suffrages comme commissaire titulaire, M. Gabriel Cottray, expert-comptable commissaire aux comptes agréé par la cour d'appel, demeurant 51, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris ; et comme commissaire suppléant, M. Robert Battin, commissaire agréé par la cour d'appel, demeurant 58, rue Custine, à Paris.

Conclusion

L'exercice écoulé a vu confirmer les espoirs que nous avons tous eus dans l'avenir de votre société.

La fermeté actuelle des cours de la matière et la progression constante des rendements de vos plantations, permettent d'escompter pour un avenir proche de quelques mois, des profits en rapport avec les sacrifices que vous avez supportés depuis dix ans.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

33.526.643,01

Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 7 octobre 1938)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1937, accusant un bénéfice de 3 millions 784.507 fr., dont 1.333.566 fr. d'intérêts de retard versés par les actionnaires et 2.201.927 fr. de produits de l'exercice. L'assemblée a décidé d'affecter le solde disponible des bénéfices à concurrence de 3.727.971 fr., à l'extinction du compte dévaluation des éléments de l'actif à amortir et à divers amortissements.

Transferts de sièges sociaux pour cause de guerre
(*La Journée industrielle*, 21 octobre 1939)

2, rue Victorien-Isambert, Cloyes (Eure-et-Loir), au lieu de 80, rue Cardinet, Paris.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1849 :
Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient
Conseil : MM. G. Grivellé, pdt-adm.-dir. ; Georges Marchal, dir. techn. ; P. Ducasse,
M. Lamarque, P. Leblond.
Commissaires des comptes : G. Cotray, A. Callou, R. Battin.

Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 janvier 1940)

La production de l'exercice 1938 a atteint 707.207 kg, en augmentation de 36,22 % par rapport à celle de 1937. Les installations pour feuilles fumées per mettaient, fin 1938, de traiter une production journalière de 5 tonnes 700 de caoutchouc. Les pépinières ont été agrandies et il a été abattu 64 hectares de forêt, en prévision d'extensions futures. Il a été vendu 722.263 kg de caoutchouc pour un prix de 7.556.213 francs.

Le solde créditeur, avant amortissements, est de 3.975.836. fr. Le conseil a proposé à l'assemblée du 16 décembre d'affecter une somme globale de 2 millions 437.829 fr. à des dévaluations et amortissements et de payer l'intérêt statutaire de 6 % qui est la première répartition effectuée depuis la création de l'affaire.

Les immobilisations sont décomptées au bilan pour 24.867.397 fr., après 4 millions 320.615 fr. d'amortissements. Le disponible est de 4.002.479 fr. et le réalisable de 4.239.702 fr. pour faire face à un passif exigible à court terme de fr. 979.862 et, à long terme, de 4.461.708 francs. Le passif à long terme est représenté par le solde restant dû au gouvernement de l'Indochine.

Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 février 1940)

L'assemblée ordinaire réunie le 16 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1938 faisant apparaître un solde disponible de 3.975.835 fr., sur lequel il a été affecté 2.437.829 fr. à des amortissements et 54.688 fr. à la réserve légale. Le solde de 1.515.794 fr. a été affecté au paiement de l'intérêt statutaire qui ne pourra être effectué qu'après le remboursement intégral de la créance du gouvernement de l'Indochine. Le président ayant annoncé que ce remboursement serait prochainement effectué, il a été précisé que ce paiement aurait lieu vers la fin du mois de janvier 1940, à raison de 6 fr. brut de net : au nominatif 1 fr. 92 et 4 fr. 38 au porteur 2 fr. 75. Ce paiement effectué, le solde des bénéfices sera reporté à nouveau.

La production en 1938 a été de 707.207 kg 600 contre 519.614 kg. 130 en 1937. Au 31 décembre 1938, les installations permettaient de traiter une production journalière de 5 t. 700.

L'assemblée a autorisé le conseil à poursuivre toute procédure utile jusques et y compris la réalisation judiciaire des actions appartenant à un actionnaire défaillant, dont la souscription s'était élevée à 65.000 titres.

M. Gabriel Grivellé, administrateur sortant, a été réélu.

MEMBRES TITULAIRES DE L'ASSOCIATION

(Bulletin de l'association des planteurs de caoutchouc, 11 mars 1942)

SOCIÉTÉS

Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient, représentée par MARCHAL à Dakkir, Budop.

CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT

(Le Figaro, 30 mars 1942)

L'assemblée générale annuelle qui vient d'approuver les comptes de l'exercice 1939 a décidé d'un dividende brut de 17 fr. 43 par action, faisant ressortir pour les parts de fondateur, une répartition de 40 fr. 83 pour être mise en paiement incessamment. En ce qui concerne l'exercice 1940, pour lequel l'assemblée générale ne saurait tarder à être convoquée, il a été indiqué que les produits étaient en augmentation sur ceux de 1939 ; quant à l'exercice clôturé fin décembre 1941, il apparaît doré et déjà qu'ils sont eux-mêmes supérieurs à ceux de 1940.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTREME-ORIENT.

(Le Journal, 6 avril 1942)

Inscription à la cote des courtiers en valeurs des 250.000 actions de 100 francs et des 30.000 parts.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT

Société anonyme fondée en 1927 sous le nom de société des tabacs d'E. O.

(Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 2)

Objet : la société a pour objet, directement ou indirectement, les cultures de toutes natures dans les colonies françaises ou à l'étranger et plus particulièrement en Extrême-Orient.

Siège social : 80, rue Cardinet, Paris.

Capital social : 25.000.000 fr., divisé en 250.000 actions de 100 fr., nominatives ou au porteur. Parts bénéficiaires : 30.000 parts au porteur.

Conseil d'administration : MM. Gabriel GRIVELLÉ, Maurice LAMARQUE, Georges MARCHAL, Pierre DUCASSE, Paul LEBLOND.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % de premier dividende aux actions ; sur le solde : 10 % au conseil d'administration ; sur le surplus : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

Inscription à la cote : marché hors cote.

Exercices	Prod. caoutch.	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.
	tonnes	milliers de fr.		fr.
1937	520	3.785	—	—
1938	707	3.976	1.500	6
1939	900	—	1.500	6

Dernier cours connu (juin 1940), actions : 200 fr. ; parts : 390 fr.

CULTURES D'EXTREME-ORIENT (*Le Journal*, 22 février 1943)

L'assemblée ordinaire réunie extraordinairement a délibéré sur la régularisation des assemblées ordinaires du 18 mars 1942 et 22 mai 1942

Une assemblée extraordinaire, qui devait apporter des modifications aux statuts, n'ayant pu se tenir faute de quorum, a été reportée au 12 mars.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT (*Le Journal*, 10 mai 1943)

Le bénéfice brut de l'exercice 1941 s'élève avant amortissement, à 8.255.810 francs contre 8.714.292 francs pour l'exercice précédent.

Le conseil proposera à l'assemblée du 14 mai le maintien du dividende à 17 fr. 43 par action, et à 40 fr. 83 par part de fondateur.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1881 :
Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient
Conseil : MM. G. Grivellé, pdt-adm.-dir. ; S. Poursin, pdt hon. ; H. Banquet, M. Binot, J. Coueslant, P. Ducasse, M. Lamarque, P. Leblond, A. Leuret, L. Poursin.
Commissaires des comptes : S. Frager ; M. Freulon, suppl.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2114 :
Idem 1945.

LÉGION D'HONNEUR
Présidence du conseil et ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la République française*, 30 décembre 1948, p. 12641-12642)

Chevalier

Malcros (Pierre), ingénieur des arts et métiers, directeur de plantation en Indochine ; 27 ans 3 mois de services et pratique professionnelle, dont un an de majoration pour mobilisation.

Cie française des Cultures d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mai 1950)

L'assemblée des porteurs de parts bénéficiaires du 24 mai a approuvé la modification au mode de représentation collective des propriétaires de parts bénéficiaires en vue de soumettre cette représentation aux dispositions de la loi du 23 janvier 1929. En conséquence, les modifications aux articles 8 et 51 des statuts ont été votées.

Cie française des Cultures d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1950)

Le solde créditeur de 1949 ressort à 39.811.824 fr. (c. 62.546.785 fr. pour 1948). Le dividende brut proposé à l'assemblée du 29 juin sera de 560 fr. par action (c. 500 fr. pour 1948) et de .305 fr. 35 par part (c. 272 fr. 285).

À l'assemblée extraordinaire du même jour, il sera proposé de porter le capital de 42.750.000 fr. à 251.250.000 fr. par élévation de 1.000 fr. à 2.500 fr. des 42.750 actions déjà existantes et par la création de 57.750 actions nouvelles gratuites de 2.500 fr.

Cie française des Cultures d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1950)

La reprise des cours mondiaux du caoutchouc, amorcée en octobre 1949, s'est fortement accentuée ces derniers mois. Les prix de vente se sont donc améliorés, mais — note le rapport à l'assemblée du 29 juin —, il ne faut pas perdre de vue que les prix de revient ont sérieusement augmenté, tant en raison des dépenses de sécurité que de la hausse des salaires.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de 1949 et fixé le dividende à 560 fr. par action et 305 fr. 357 par part ; paiement le 26 juillet sous déduction des impôts.

L'assemblée extraordinaire a décidé à l'unanimité de porter le capital de 42.750 000 fr. à 258.750 000 fr. par incorporation de réserves : élévation à 2.500 fr. du nominal des actions et création de 60.750 actions de même nominal (une pour une ancienne et trois pour cinq parts), le tout jouissance 1^{er} janvier 1950.

ACTIONS DE 2.500 fr. (août 1950)

Compagnie Française
DES
CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME



CAPITAL SOCIAL : 258.750.000 FRANCS
divisé en **103.500** Actions de **2.500** Francs chacune

SIÈGE SOCIAL A PARIS

R. C. Seine 227.204 B

Action de 2.500 Francs
au Porteur

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 059,566

Le Président
du Conseil d'Administration,

Un Administrateur,

Statuts déposés en l'étude de M^e Fontana, notaire à Paris, le 18 mars 1927

Siège social à Paris,
R.C. Seine 227-204 B

TITRE DE UNE ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : Grivelle
Un administrateur : ?
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. 8-50

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES
CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL SOCIAL : **258.750.000** FRANCS

Divisé en **103.500** Actions de **2.500** Francs chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e FONTANA, Notaire à Paris, le 18 Mars 1927



SIÈGE SOCIAL A PARIS

R. C. SEINE 227.204 B

TITRE DE
UNE Action de 2.500 Francs
AU PORTEUR

N° 084,988

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Jouissance initiale : 1^{er} Janvier 1950 (Coupon n° 15 attaché)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

UN ADMINISTRATEUR,

Société anonyme
Capital social : 258.750.000 de fr.
divisé en 103.500 actions de 2.500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Fontana, notaire à Paris, le 18 mars 1927

Siège social à Paris,
R.C. Seine 227-204 B

TITRE DE UNE ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Jouissance initiale : 1^{er} janvier 1950 (coupon n° 15 attaché)

Le président du conseil d'administration : Grivelle

Un administrateur : ?

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. 8-50

AEC 1951-1129 — Cie française des cultures d'Extrême-Orient (C.F.C.E.O.), 80, rue Cardinet, PARIS (17^e).

Capital. — Société anon., fondée le 18 mars 1927, 258.750.000 fr. en 103.500 act.

Dividendes. — 1948 : act. 500 fr. ; p. 272 fr. 28 ; 1949 : act. 560 fr.

Objet. — Cultures de toutes natures dans les colonies françaises et à l'étranger et plus particulièrement en Extrême-Orient. — Plantations de Dak-Kir par Budop et de Phu-Rieng, province de Biën-Hoà (Sud Viet-Nam).

Production. — 1949 : 1.446 tonnes caoutchouc.

Conseil. — MM. Gabriel Grivellé [*proprio d'un gisement de gypse en Seine-et-Oise. Charb. Along-Dong-Dang*], présid. ; Paul Leblond, admin.-dél. ; Henri Banquet [*succ de son père J.-M. ; Banque Veuve Guérin, Lyon*], Jean Coueslant [*Bq Indoch.*], Pierre Ducasse [*Entreprises métropolitaines et coloniales (au titre de la Banque Veuve Guérin ?)*], Maurice Lamarque [*anc. adm. Mines Trang-Da*], Jacques Leuret [*fils d'André, anc. des Charb. d'Along ?*], André Poursin, Louis Poursin [*fdt*], Lucien Lasseigne ⁵, Pierre Malcros [*anc. ing. des T.P.*], direct. gén. des plantations.

1951 (novembre) : TRANSFORMATION EN COMPAGNIE FRANÇAISE DE CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT ET D'AFRIQUE.

⁵ Lucien Lasseigne (Belley, 1888-Paris, 1955) : directeur de l'agence de la Banque industrielle de Chine à Haïphong, puis à Saïgon, il est intégré en 1923 dans la Banque franco-chinoise, puis dirige la Société financière de l'Indochine (Sofinindo)(1929-1933). Après cette date, il conserve quelques mandats en Indochine (Brossard & Mopin, Thi-Doi), entre à la Cie française des cultures d'Extrême-Orient mais semble surtout représenter la Banque des intérêts français dans des affaires comme la Société générale du Golfe de Guinée à Lomé, la Mamora au Maroc ou les Brevets Cotal. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 mars 1920 (min. Guerre).



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.frempeireColl._Olivier_Galand.pdf
 COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT

Nouvelle dénomination sociale
 COMPAGNIE FRANÇAISE DE CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT
 ET D'AFRIQUE
 (Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 1951)

Société anonyme
 Capital social : 25.000.000 de francs
 divisé en 250.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Fontana, notaire à Paris,
 le 18 mars 1927

Droit de timbre acquitté par abonnement
 wwwvvv
 Avis d'autorisation inséré au Journal officiel
 du 12 avril 1927

Siège social à Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
 créée conformément à l'article 8 des statuts
 Les parts bénéficiaires sont groupées en société civile par l'article 51 ses statuts

Un administrateur : Grivellé

Par délégation spéciale :
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris. Encres Lorilleux

1951 (27 NOVEMBRE) : CAPITAL SOCIAL PORTÉ À 450 MF
DIVISÉ EN 90.000 ACTIONS DE 5.000 FRANCS NOMINAL

Compagnie Française DES CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT ET D'AFRIQUE



SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 450.000.000 DE FRANCS
divisé en 90.000 Actions de 5.000 Francs chacune

Statuts déposés en l'Etude de M^e FONTANA, Notaire à Paris, le 18 Mars 1927

SIÈGE SOCIAL A PARIS

R. C. Seine 227.204 B

Action de 5.000 Francs au Porteur

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 076,565

Le Président
du Conseil d'Administration,

J. Ducan

Un Administrateur,

Lamayne

Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.frempireColl_Olivier_Galand.pdf
COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT
ET D'AFRIQUE
Société anonyme
Capital social : 450.000.000 de francs
divisé en 90.000 actions de 5.000 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de Me Fontana, notaire à Paris,
le 18 mars 1927

Siège social à Paris
R.C. Seine 227.204 B

ACTION DE 5.000 FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président du conseil d'administration : P. Ducasse
Un administrateur : Lamarque
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris. 9-52

Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 novembre 1951)

L'assemblée extraordinaire du 27 novembre a décidé le regroupement par deux des actions de 2.500 francs pour les porter en une action de 5.000 fr. Ainsi que de porter le capital 258.750.000 francs à 375 millions de francs par incorporation et transformation directe en actions d'une somme de 116.250 000 francs à prélever sur le report à nouveau et sur différentes provisions et réserves. Elle a décidé la distribution gratuite d'une action nouvelle pour trois anciennes regroupées à 5.000 francs et d'une pour cinq parts. L'assemblée a décidé le changement de la dénomination de la Société qui s'intitulera maintenant Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique. Elle a autorisé le conseil à procéder éventuellement à une augmentation de capital à 525 millions sur la seule délibération en une ou plusieurs fois, soit par incorporation de réserves, etc., ou par souscription de numéraire. Elle a voté la modification de l'article 6 des statuts.

L'assemblée des porteurs de parts, qui s'est tenue ensuite, a adopté toutes les résolutions présentées

Une nouvelle assemblée sera convoquée le 15 décembre.

Cie française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 avril 1952)

L'assemblée ordinaire du 4 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1951 laissant apparaître après investissements en Côte d'Ivoire de 85.483.271 fr., tant en achats de terrains qu'en participations dans différentes sociétés, un bénéfice net de 198.380.201 fr. et voté un dividende de 1.000 fr. net par action et de 808 fr. net par part (voir *L'Information* du 21 mars 1952).

Répondant à une question posée par un actionnaire, le président a déclaré qu'il était dans les intentions du conseil d'administration de proposer, après paiement du dividende aux actionnaires, une augmentation de capital de 75 millions en numéraire qui porterait le capital social à 450 millions, cette augmentation étant destinée à parfaire les investissements en Afrique.

B.A.L.O.

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 octobre 1952)

Cie française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique. — Émission au pair et cotation au marché des courtiers de 15.000 actions de 5.000 fr., jouissance 1^{er} janvier 1953 (1 pour une quantité d'actions représentant un capital de 250.000 fr. et 3 pour 20 parts, ou pour les quantités inférieures, conformément à un barème)

Cie FRANÇAISE DES CULTURES d'EXTREME-ORIENT ET D'AFRIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 novembre 1952, p. 7, col. 2)

La production de caoutchouc en octobre a atteint 150 tonnes contre 113 tonnes en octobre 1951.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE FRANÇAISE CULTURES D'EXTREME-ORIENT ET D'AFRIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 octobre 1952)

Cette Compagnie va procéder, du 3 novembre au 6 décembre prochain, à une augmentation de son capital social de 75 millions, pour le 450 millions de francs, par émission au pair de 15.000 actions nominal à souscrire en numéraire.

Cette augmentation de capital a pour but de permettre la [poursuite du programme d'investissement que la Société a entrepris en Côte-d'Ivoire](#).

Cette souscription est réservée aux anciens actionnaires et propriétaires de parts, à raison de 7 actions nouvelles pour 50 actions de 5.000 francs ou pour un capital équivalent et de 3 actions nouvelles pour 20 parts. Les propriétaires de moins de 50 actions ou de moins de 20 parts pourront souscrire dans les proportions du barème reproduit dans le prospectus d'émission qui fixe également les proportions admises pour les propriétaires d'actions de 2.500 francs non regroupées.

Les actions nouvelles seront jouissance 1^{er} janvier 1953. Les droits des actions anciennes de 5.000 (coupon n° 3) et des parts (coupon n° 14) seront cotés.

DOMMAGES DE GUERRE

DÉCISION n° 8-40 du 8 janvier 1933 portant désignation des services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.

(*Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine*, 22 janvier 1953)

Noms des sociétés	Adresses	Noms et compétences des chefs des bureaux d'études
Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient	149, bd de la Somme à Saïgon	M. Malcros est agréé, comme chef du service d'études, avec les spécialités L3-L4-Cheptel-CI-C2-B.

Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 avril 1953)

Aux termes d'un accord qui vient d'intervenir, la Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique vient de faire apport à la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient, à dater du 1^{er} avril 1953, des deux plantations du Dakkir et de Phurieng qu'elle possède en Indochine, au voisinage des plantations de cette dernière, et sur lesquelles 1.390 hectares sont plantés en hévéas greffés.

La Compagnie apporteuse recevra, en rémunération de son apport. 3.300 actions de 100 piastres de la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient, dont le capital se trouvera ainsi porté de 3 millions à 3.300.000 piastres.

Les formalités afférentes à cette opération sont actuellement en cours.

Rappelons que le capital actuel de la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient se trouve entre les mains de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine et de la Société Indochinoise des Cultures Tropicales qui lui ont fait apport, en décembre 1949, de leurs domaines d'hévéas.

Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1953)

Le typhon qui a balayé, en octobre dernier, le Sud-Vietnam, expose le rapport du conseil qui sera présenté à l'assemblée du 10 juillet, a malheureusement causé aux domaines des destructions plus importantes que sur les autres plantations : 160.000 arbres ont été détruits et 75 hectares ont, en outre, dû être rasés par mesure de sécurité contre les incendies.

Il en est résulté : 1° une perte d'actif dont la valeur comptable a été chiffrée à 173.118.991 fr. ; 2° un manque à gagner correspondant à 300 tonnes de production (50 millions de francs) ; 3° une limitation de production dans les années à venir que l'on pouvait évaluer à 50 % de la production précédente. Cette situation explique les décisions qui ont été prises de faire apport des deux plantations de la Société à la Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient, opération qui, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, est effectuée contre remise de 3.300 actions de 100 piastres.

Les comptes de l'exercice 1952 font état d'un ensemble de revenus de 77.269.334 francs, comprenant 66.034.998 francs, de bénéfice d'exploitation en Indochine. Compte tenu du solde débiteur des exploitations africaines, s'élevant, pour les deux exercices 1951 et 1952, à 12.403.011 francs et des frais généraux et charges diverses, il subsisterait un solde créditeur de 54.147.940 fr., avant amortissements. Étant donné le chiffre des dégâts (173.118.991 fr.) et déduction faite de 28.011.994 fr. d'amortissement, le solde débiteur ressort finalement à 146 millions 983.045 fr.

Le conseil en proposera l'amortissement total par prélèvement de 124 millions 459.215 fr. sur la réserve de réévaluation et de 22.523.192 fr. sur le report antérieur, ainsi ramené à 28.374.043 fr.

Compagnie française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1953)

L'assemblée ordinaire du 10 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1952. En particulier, l'assemblée générale décide d'utiliser la réserve de réévaluation et une partie du report à nouveau des exercices antérieurs en amortissement de la perte de l'exercice

1952. (Voir *L'Information* du 27 juin 1953). Elle a pris acte de la notification qui lui a été faite par le conseil de l'accord réalisé avec la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient et qui comporte l'apport des deux plantations de Dakkir et de Phurieng à ladite société, contre l'attribution de 3.300 actions de 100 piastres nominal de cette dernière, dont le capital se trouve porté de 3 millions à 3.300.000 piastres et, se référant à l'article 38 des statuts, déclare en tant que de besoin, l'approuver sans réserve. L'assemblée a élu comme administrateurs MM. Jean de Lauzières et Léon-Henri Bruneel.

« Le Président, au cours de l'assemblée, a indiqué que les cours de Bourse actuels ne représentent même pas le patrimoine de la société hors l'Indochine. »

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT
ET D'AFRIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juillet 1954)

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 8 juillet signale que la Société tient à souligner une fois encore que, par l'application des mesures adoptées l'année dernière, elle a entièrement sauvegardé ses intérêts en Indochine, autant que le permettent les circonstances politiques indépendantes de sa volonté. Elle a la certitude d'achever son premier programme en Afrique et de bonnes raisons d'espérer pouvoir le compléter prochainement par un programme d'extension supplémentaire assurant de meilleures conditions d'exploitation et de rendement, après trois ans d'expérience en Côte-d'Ivoire. Le personnel, qui se montre toujours à la hauteur de sa tâche, a su vaincre les difficultés inhérentes à un premier établissement et mettre au point ses méthodes. La Société estime qu'elle peut désormais envisager l'avenir avec un raisonnable optimisme.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1953 qui se soldent sans bénéfice ni perte (voir *L'Information* du 25 juin). Elle a ratifié la nomination de M. Alphonse Farra et réélu M. André Poursin comme administrateurs.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTREME-ORIENT ET D'AFRIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1955)

Les résultats de l'exercice 1954 seront bénéficiaires, grâce aux revenus du portefeuille et aux bénéfices retirés d'Indochine. On rappelle, en effet, que la Société a gardé sous forme de participations l'équivalent de ses anciennes plantations indochinoises.

La société poursuit son programme de mise en valeur en Côte-d'Ivoire et ses premières plantations d'hévéas sont, de l'avis des experts, remarquablement réussies et équivalentes aux meilleures plantations d'Indochine. Une extension de cette culture est en conséquence dès maintenant envisagée.

1955 (10 juin) : TRANSFORMATION EN
COMPAGNIE FRANÇAISE DE CULTURES ET DE
PARTICIPATIONS.



COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT

Coll. Olivier Galand

www.entreprises-coloniales.frempireColl._Olivier_Galand.pdf

Nouvelle dénomination sociale
CIR FRANÇAISE DE CULTURES ET DE PARTICIPATIONS
Décision assemblée générale extraordinaire
du 10 juin 1955

Société anonyme
Capital social : 375.000.000 de francs

Capital social porté à 450.000.000 de francs
en actions de 5.000 francs nominal
xxxxxxx
Décision assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 1951

ACTION DE 5.000 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Le président du conseil d'administration : Ducasse
Un administrateur : Lamarque
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris.11-51

1955 : CAPITAL PORTÉ À 600 MF



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.frempireColl._Olivier_Galand.pdf
COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES ET DE PARTICIPATIONS
Société anonyme au capital de 600.000.000 de francs

divisé en 120.000 actions de 5.000 fr., dont 90.000 actions ordinaires dites actions « O » numérotées de 1 à 90.000 et 30.000 actions de priorité dites actions « P » numérotées 90.001 à 120.000

Statuts déposés en l'étude de M^e Fontana, notaire à Paris, le 18 mars 1927

Siège social à Paris
R.C. Seine 54-B-6.241

ACTION DE PRIORITÉ
DE 5.000 FRANCS AU PORTEUR

Les actions de priorité ont droit, par priorité sur les actions ordinaires, à un premier dividende cumulatif de 8 pour 100 et au remboursement de leur capital en cas de liquidation.

Ces avantages cesseront et elles seront complètement assimilées aux actions ordinaires quand les deux catégories d'actions auront reçu leur premier dividende pendant quatre exercices consécutifs.

Le président du conseil d'administration : P. Ducasse
Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : Hamel

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME-ORIENT ET D'AFRIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1955)

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 16 mai en vue de décider une augmentation de capital de 195 millions de francs. Cette opération doit permettre à la société de s'intéresser à une nouvelle branche d'activité en prenant le contrôle d'une entreprise de caoutchouc manufacturé dans la métropole.

Il sera proposé à la même assemblée d'adopter la dénomination nouvelle de Compagnie française de Cultures et de Participations. Ainsi s'accuse de plus en plus le caractère de cette société dont les intérêts au Sud-Vietnam, bien que conservés intégralement, ne représentent plus qu'une fraction décroissante de ses moyens d'action.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME- ORIENT ET D'AFRIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1955)

À l'issue de l'assemblée ordinaire se tiendra une assemblée extraordinaire en vue d'augmenter le capital de 450 à 600 millions par émission d'actions de numéraire.

Le conseil proposera d'augmenter ultérieurement le capital.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CULTURES D'EXTRÊME- ORIENT ET D'AFRIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juin 1955)

L'assemblée ordinaire du 10 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1954 qui présentent un solde bénéficiaire de 12.820.966 fr., après 24.313.002 francs de provisions.

L'assemblée a approuvé le report à nouveau de ce solde après prélèvement pour la réserve légale. Le président a donné quelques renseignements encourageants sur les nouvelles cultures en cours d'extension.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a approuvé une augmentation de capital de 150 millions de francs qui a pour but de permettre à la société de prendre une

participation majoritaire dans une affaire de caoutchouc manufacturé en cours de regroupement et de reconversion.

Elle a, en outre, décidé de changer la dénomination de la Société pour adopter celle de Compagnie française de Cultures et de Participations et a apporté quelques modifications mineures aux statuts.

AVIS DES COURTIER

(L'Information financière, économique et politique, 16 juillet 1955)

Cultures d'Extrême-Orient. — Le 20 juillet, changement de dénomination, Compagnie française de Cultures et de Participation.

CIE FRANÇAISE DE CULTURES ET DE PARTICIPATIONS

(L'Information financière, économique et politique, 17 août 1955)

Le conseil proposera à une assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 29 août, d'augmenter le capital de 450 à 600 millions par émission au pair de 30.000 actions nouvelles de priorité de 5.000 fr.

En conséquence, il demandera aux actionnaires d'annuler les première et troisième résolutions votées par l'assemblée extraordinaire du 10 juin 1955 visant une augmentation de capital de 150 millions par émission d'actions ordinaires.

CIE FRANÇAISE DE CULTURES ET DE PARTICIPATIONS

(Ancienne Cie française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique)

(L'Information financière, économique et politique, 30 août 1955)

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 août a modifié les modalités de l'augmentation de capital de 150 millions de francs qui avait été décidée le 10 juin.

Cette augmentation de capital sera réalisée par émission d'actions de priorité ayant droit à un dividende cumulatif, à raison d'une action de priorité pour trois actions anciennes.

Le conseil qui a fixé au 12 septembre le début de la souscription qui sera reçue à la banque de L'INDOCHINE, la banque FRANCO-CHINOISE. et à la GESTION FINANCIERE*, à Bayonne.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CULTURES ET DE PARTICIPATIONS

(Ex-Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient)

(L'Information financière, économique et politique, 8 septembre 1955)

La Compagnie française de Cultures et de Participations va procéder, du 12 au 30 septembre, à une augmentation de capital de 450 millions de francs à 600 millions de francs, par émission au pair de 30.000 actions de priorité de 5.000 francs, ayant droit

par priorité sur les actions ordinaires à un dividende cumulatif de 8 % et au remboursement de leur capital en cas de liquidation.

Ces actions de priorité seront assimilées aux actions ordinaires, après que ces dernières auront reçu pendant quatre années consécutives leur dividende statutaire.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires s'exercera au moyen du coupon n° 5 à raison de une action nouvelle de priorité pour trois actions anciennes.

Cette augmentation de capital est faite uniquement pour permettre à la Société de prendre une participation majoritaire dans la Cie industrielle des Plastiques et du Caoutchouc, société qui vient d'être constituée au capital de 200 millions de francs, et qui prend comme point de départ de son activité les terrains et usines de la Société des établissements Bouchon, près de Marseille, dont elle s'est rendue acquéreur.

Le conseil d'administration est composé comme suit : M. Jean de Lauzières, président directeur général, MM. Mario Bocquet, Jean Daloz, Pierre Ducasse [...], Alfred Langlet ⁶ et André Poursin. administrateurs.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CULTURES ET DE PARTICIPATIONS

(ex-Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique)

Siège social à Paris, 80, rue Cardinet

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 septembre 1955)

Le conseil a décidé de procéder, du 12 au 30 septembre, à l'augmentation du capital de 450 à 600 millions par l'émission au pair de 30.000 actions nouvelles de priorité dites « P » de 5.000 francs.

Ces actions de priorité seront assimilées aux actions ordinaires après que ces dernières auront reçu pendant 4 années consécutives leur dividende statutaire.

Droit de souscription : à titre irréductible. 1 action nouvelle pour trois anciennes.

Les souscriptions seront reçues aux guichets, en France, des banques suivantes :

Banque de l'Indochine, 96, bd Haussmann, Paris.

Banque Franco-Chinoise, 74, rue St-Lazare, Paris.

La Gestion Financière, 8, rue des Gouverneurs, Bayonne.

(*B.A.L.O.* du 5 septembre 1955.)

AVIS DIVERS

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CULTURES ET DE PARTICIPATIONS

(Ex-Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient)

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 septembre 1955)

Le conseil d'administration de la Compagnie industrielle des Plastiques et de Caoutchouc est composé comme suit : président-directeur général. M. de Lauzières. Administrateurs : MM. Mario Bocquet, Jean Daloz, Pierre Ducasse, Alfred Langlet et André Poursin.

C'est pour prendre une participation majoritaire dans cette société, que la Compagnie française de Cultures et de Participations procède à l'augmentation de capital de 150 millions de francs, dont nous avons donné les caractéristiques dans « L'Information » du 13 septembre 1955.

⁶ Alfred Langlet (Paris, 1901-Paris, 1969) : ancien banquier et négociant à Phanhiêt (Sud-Annam) : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Alfred_Langlet-Phanthiet.pdf

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CULTURES ET DE PARTICIPATIONS
(ex-Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique)
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 septembre 1955)

Nous rappelons que cette société procède actuellement à une augmentation de son capital de 450 à 600 millions de francs dont la période de souscription prend fin le 30 septembre.

Cette opération a pour but de permettre une prise de participation majoritaire dans une société nouvelle dite « Compagnie industrielle des plastiques et du caoutchouc » ou C.I.P.L.A.C., au capital de 200 millions de francs. La C.I.P.L.A.C. a repris les actifs de deux entreprises spécialisées dans les produits pour la chaussure et les a concentrés dans un établissement industriel près de Marseille où elle dispose d'un vaste terrain permettant des développements ultérieurs dans d'autres secteurs.

L'augmentation de capital en question est faite par émission d'actions de priorité dont nous avons donné précédemment les caractéristiques.

N.B. : projet avorté.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CULTURES ET DE PARTICIPATIONS
[Desfossés 19561802]

Siège social : Paris, rue Cardinet, 80.

Ducasse (Pierre), 1620 (Entrep. Métrop. et Col.), 1802 (pdt Frse cult.+ particip.), 2049 (Éts Philippe et Canaud).

Banquet (J.-Marie)(Banque Vve Guérin)[^{0 xx}][fils d'Henry, mort vers 1953-55, adm. Cie Frse entrep., Cult. d'Ext. Orient, Olivet], 1620 (Entrep. Métrop. et Col.), 1802 (Frse cult.+ particip.), 2049 (Éts Philippe et Canaud).

Bruneel (L.H.)(Belge)[⁰], 807 (pdt Mines d'or de Kilo Moto), 1729 (CAA), 1802 (Frse cult.+ particip.), 1859 (Cie du Katanga), 2239 (Indochine films et cinémas).

Coueslant (Jean)[Né le 12 nov. 1891 à Alençon. Fils de Salomon Louis Auguste Coueslant, alors directeur de l'*Avenir de l'Orne*, plus tard imprimeur à Cahors, chevalier de la Légion d'honneur. Avocat à Haiphong, puis (1937) dir. contentieux à la Bq Indochine : adm. Mines d'or d'Outre-Mer (1937), Étains de l'Indochine (1938), Imprimerie d'Extrême-Orient, Étains du Cammon, Fermière des Étains d'Extrême-Orient... Décédé le 4 juillet 1978 à Louveciennes. Marié à Renée Blarez. Trois enfants dont Yves (1926-2013), co-fondateur de Dyptique (maison de senteurs)], 156 (Caisse gén. prêts fon.+indus., 249 (Créd. fonc. Brésil), 739 (Mines or Litcho), 1261 (Buhler-Fontaine), 1802 (Frse cult.+ particip.).

Farra (Alphonse)[^{0 00}], 1143 (Morane-Saulnier), 1802 (Frse cult.+ particip.).

Grivellé (Gabriel)[WW 1971 : Paris, 1882. Fils d'industriel. Gisement de gypse en Seine-et-Oise. 1925-1952 : adm. Cie de cultures en Extrême-Orient dev. Cie frse de cultures et de participations], 1802 (Frse cult.+ particip.).

Igoïn (Alb.), 196 (Parisienne bq), 530 (Consortium du Nord), 1802 (Frse cult.+ particip.).

Lamarque (Maurice)[anc. adm. délégué Mines de Trang-Da], 1802 (Frse cult.+ particip.).

Lauzières (Jean de)[SOFFO], 1802 (Frse de cult. + particip.), 1805 (secr. gén. Caoutch. Indoch.), 1811 (secr. gén. Indoch. de cult. tropicales), 1844 (secr. gén. Plant. indoch. thé).

Leuret (Jacques), 1802 (Frse cult.+ particip.).

Poursin (André), 1802 (pdt Frse cult.+ particip.).

Poursin (Louis), 1802 (pdt Frse cult.+ particip.).

Hamel (A.), 1802 (dir. gén. Frse de cult. + particip.).

Constantin (L.), 1802 (comm. cptes Frse cult.+ particip.).

Capital social : 600 MF en 120.000 act. de 5.000 fr. dt 90.000 ord. et 30.000 de priorité. Porté en 1955 à 600 MF par émission au pair de 30.000 actions de priorité de 5.000 fr. (1 pour 3).

	bénéfices nets en milliers fr	Divid et tantièmes (F.)	Divid. brut act. (fr.)	Divid. brut parts (fr.)
1946	2.991	3.517	11	17,91
1947	25.116	6.262	13	25
1948	62.547	35.363	500	272,85
1949	39.812	36.825	560	305,35
1950	174.575	91.178	560	606,21
1951	198.380	137.667	1.220	985,71
1952	- 146.983*	—	—	—
1953	—	—	—	—
1954	12.821	—	—	—
1955 (30 sept.)				

* Perte due à 173 MF de dégâts causés par un typhon.

Compagnie française de Cultures et de Participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 novembre 1956)

L'assemblée ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1955 est convoquée pour le mardi 18 décembre 1956, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche à Paris (9^e).

Il sera proposé à l'assemblée d'affecter le solde bénéficiaire de l'exercice, soit 13.528.132 francs, à une provision de 4.125.000 francs pour dépréciation du portefeuille et à l'amortissement des frais d'augmentation de capital de 1955, à concurrence de 9.403.132 fr.

Compagnie française de Cultures et de Participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 décembre 1956, p. 4, col. 1)

En Côte-d'Ivoire, le résultat d'exploitation pour 1955. fait ressortir, après 7.314.470 francs d'amortissements, un solde créditeur de 5 668.154 francs. Au siège, le solde créditeur du compte d'exploitation après amortissements se monte à 7.859.978 francs. Le solde bénéficiaire de l'exercice ressort donc à 13.528 133 francs. Rappelons que le conseil proposera à l'assemblée du 18 décembre d'affecter cette somme en partie a une provision pour dépréciation du portefeuille, et le reste à l'amortissement des frais d'augmentation de capital de 1955.

Le rapport indique notamment qu'en Côte-d'Ivoire, 150 hectares d'hévéas ont été plantés en 1955, et 60 hectares en mai-juin 1956, ce qui porte à 410 hectares la surface plantée totale. Des extensions ultérieures sont prévues.

Le rapport indique encore que le financement des nouvelles extensions et celui qu'exigent encore les plantations déjà réalisées posent des problèmes délicats. Le conseil se préoccupe de cette situation et envisage une solution qui aurait pour résultat de libérer la société de la charge des financements ultérieurs.

Compagnie française de Cultures et de Participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1956)

L'assemblée ordinaire du 18 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1955 qui se soldent sans bénéfice ni perte.

La question des dividendes, a indiqué le président dans son allocution, est fonction du transfert des bénéfices réalisés en Indochine et il apparaît que dans ce domaine, il y a lieu de ne pas être trop pessimiste puisqu'il a pu être transféré 70 %. Cependant, ce transfert a été fait sur la base de la piastre à 5 fr., ce qui représente une diminution notable des sommes que nous aurions dû avoir sur la base de la piastre à 10 fr. Par ailleurs, en ce qui concerne le financement du programme africain, une solution semble en vue, sans que l'on puisse préciser aujourd'hui sous quelle forme elle prendra corps.

Compagnie française de Cultures et de Participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 décembre 1957)

L'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1956 sera convoquée pour le 19 décembre, Cet exercice se solde, après 14.763.023 fr. d'amortissements normaux et exceptionnels et 15.091.516 fr. de provisions, par une perte de 9 millions 295.882 fr. qui sera-amortie par prélèvement sur le report à nouveau.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, une assemblée extraordinaire sera invitée à ratifier l'apport des domaines de la Société en Côte d'Ivoire à une société nouvelle, la Compagnie Générale Africaine*, qui achèvera le programme en cours et se propose de porter à bref délai de 400 à 800 hectares les superficies plantées en hévéas.

Compagnie française de Cultures et de Participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1957)

L'assemblée ordinaire du 19 décembre a approuvé les comptes de 1956 se soldant, après amortissements et une provision de 15.091.516 francs pour dépréciation du portefeuille, par une perte de 9.295.882 francs, amortie par prélèvement sur le report à nouveau.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a approuvé l'apport fait par la Compagnie à la Compagnie générale africaine* de tous ses domaines et concessions en Côte-d'Ivoire, moyennant l'attribution de 20.000 actions d'apport de 5.000 C.F.A. nominal jouissance 12 septembre 1957, à créer par la Compagnie générale africaine sous condition que la C.G.A. portera corrélativement son capital de 100.500.000 à 225 millions de francs C.F.A. par apport de numéraire.

La C.G.A. prend en outre à sa charge le passif de la Compagnie en Côte-d'Ivoire au 30 septembre 1957.

L'assemblée a ensuite modifié divers articles des statuts.

Répondant à un actionnaire, le président a déclaré qu'après l'apport fait à la C.G.A., la Compagnie n'aura plus aucune dette ni d'investissements à faire.

Compagnie française de Cultures et de Participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 décembre 1958, p. 4, col. 5)

L'assemblée des porteurs de parts bénéficiaires du 10 décembre a approuvé la modification de l'article 2 des statuts, relative à l'objet social sous la condition suspensive de l'approbation de cette modification par l'assemblée extraordinaire qui se tiendra ultérieurement.

ÉTUDES DE VALEURS
Le caoutchouc et les sociétés de plantations
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

Cie française de Cultures
et de Participations

Au capital de 600 millions de francs divisé en 120.000 actions de 5.000 fr., dont 90.000 actions ordinaires « O » et 30.000 actions de priorité « P », la compagnie a cédé, en 1953, à la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient, ses plantations de Dak-Kir et de Phu-Rieng (au total 1.400 hectares d'hévéas entièrement greffés), en échange de 3.300 actions de cette société.

En 1951, la compagnie avait acquis des plantations de caféiers et de cacaoyers en Côte-d'Ivoire ; 268 hectares à Sainte-Anne, 170 hectares à Sainte-Catherine ; une plantation d'hévéas de 700 hectares près de Bingerville ; une concession de 1.500 hectares au Pakidié, près de Dabou, et, près d'Abidjan, un terrain de 2 hectares où ont été édifiés les locaux de la direction. Ayant cédé tous ses actifs, en 1957, à la Compagnie Générale Africaine, moyennant cession de 20.000 actions de 5.000 francs C.F.A. de cette société, la Française de Cultures et de Participations concentre, depuis cette date, son activité sur la gestion de son portefeuille.

L'exercice 1957, exercice de transition, s'est soldé par une perte de 146.241.848 francs, aucune répartition n'étant effectuée aux actions ni aux 30.000 parts de fondateurs.

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1959)
www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Industrielle&agricole_Pointe-a-Pitre.pdf

.....
Le conseil n'a pas donné suite à la candidature de la Cie Générale Africaine à un poste d'administrateur.

Compagnie française de cultures et de participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juillet 1959)

L'assemblée du 22 juillet a approuvé les comptes de 1958 faisant ressortir une perte de 1.889:544 francs, après dotation au compte « Provisions » d'une somme de 5.687.228 francs.

Henry Coston, *Le retour des 200 familles*, 1960 :

Joseph Lanet, ancien député de la Seine (1951-1955), secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports de Pierre Mendès France, représentant d'Igoin (Parisienne de banque), comme administrateur du Consortium du Nord et vice-président de la Cie frse de cultures et de participations.

Siège transféré 42, rue Vivienne, adresse du Consortium du Nord et de la Banque française (Fastout).

Documentation africaine, 1963 :

Intérêts dans la Cie générale africaine en Côte-d'Ivoire.
